

Finances et budget

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 20.0
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Le cours « Finances et Budget » porte sur l'élaboration et le vote de la loi de finances, dont le cadre est fixé par la LOLF (Loi organique du 1er août 2001 relatives aux lois de finances).

L'enseignement "Finances & Budget" est particulièrement important pour tout étudiant de Science politique du Parcours "Travail politique & parlementaire", et cela pour plusieurs raisons : d'abord, l'adoption de la loi de finances est révélateur de l'évolution des relations entre le Gouvernement et le Parlement. A ce titre, le cours traite des prérogatives budgétaires et financières des parlementaires. Ensuite, l'étude de l'adoption de la loi de finances permet de comprendre certains des éléments essentiels du travail parlementaire et de saisir notamment le rôle de la commission des finances qui possède une place centrale dans la vie du Parlement. Enfin, le cours appréhende les approches d'évaluation qui sont au centre désormais de toute gestion publique.

Contact(s)

- > Aurelien Camus
acamus@parisnanterre.fr